



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 avril 2023

**L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril,**

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 5 Avril 2023.

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL.

Heure d'ouverture de la séance : 19h40.

<b><u>Nombre de membres</u></b>	
En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	13
Pouvoir :	03

**Présents** : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Christophe ALLARD, Yohan MARECHAL, Hélène KOU, Philippe GALLET, Kornélius GOUDAPPEL, Marie Christine SAUMANDE, Jean François THOMASSON, Christian BERTRAND.

**Absents, excusés** : Jean Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Nathalie SALMON.

Mme le Maire demande à l'assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident à l'unanimité le PV.

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal du rajout de cinq points supplémentaires qui seront traités en point n° 1 à 4 et en question diverse.

### **1) Présentation du devis de réparation du tracteur Massey Ferguson.**

Madame le Maire présente le devis pour de grosses réparations du tracteur Massey Ferguson MF 375. Le montant des réparations s'élève à 9 652.72 € ttc  
Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité le devis des réparations.

### **2) Présentation et signatures des conventions de servitudes ENEDIS – Terrains situés à « la Vergne » et « rue du 8 mai 1945 ».**

Madame le Maire présente le rapport de la société ENEDIS, concernant la réalisation de deux canalisations souterraines et l'installation d'un poste de transformation sur les parcelles du stade municipal.

La rédaction d'une convention de servitude pour l'installation à demeure de ces deux canalisations souterraines et une autre pour l'implantation d'un poste de transformation sont nécessaires.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité Mme le Maire à signer les deux conventions.

### 3) Présentation de trois offres de prêt pour le financement des différents projets de la commune.

Madame le Maire présente au Conseil municipal trois offres de prêts des banques Crédit Agricole, la Banque postale et la Caisse d'Épargne pour financer les différents projets d'investissement de la commune : aménagement de la plaine des sports, requalification de la cour d'école, réfection de la toiture de la chapelle Notre Dame. Le montant du prêt s'élève à 500 000 €. La meilleure des trois offres de prêt est celle de la Banque Postale qui propose un taux de 4,06 %, sur 20 ans. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre de la banque postale.

### 4) Présentation de deux devis pour l'acoustique du gymnase.

Madame le Maire précise que la réhabilitation du gymnase s'achèvera en juin. Cette structure accueillera différentes associations sportives et permettra également l'organisation de diverses manifestations (culturelles, conférences, salons ...). Madame le Maire, sur les conseils de son 2<sup>ème</sup> adjoint Monsieur Jean marie RUIZ, propose de faire installer un système d'acoustique performant permettant de disposer d'une audibilité optimale et d'un confort d'écoute sans nuisance. Deux devis ont été reçus et Madame le Maire en fait part au Conseil municipal. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Traitement et Correction Acoustique pour un montant de 48 696.24 € ttc incluant les grilles de protection pour les caissettes murales.

### 5) Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC).

Madame le Maire rappelle qu'en mars dernier, un agent a été recruté dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC). Une délibération créant ce poste aurait dû être prise. Il convient donc de régulariser la situation. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments et des locaux pour une durée de 9 mois à raison de 28 heures hebdomadaires.

### 6) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Vu l'état de notification des taux d'imposition 1259, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité de fixer les taux d'imposition comme suit pour l'année 2023 : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,65 %, Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,29 %, Taxe d'habitation : 9.29 %

### 7) Approbation du CA 2022 mairie Coulaures.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		108 099,69	80 659,20		80 659,20	108 099,69
Opérations de l'exercice	566 737,08	726 288,13	268 696,05	185 679,16	835 433,13	911 967,29
TOTAUX	566 737,08	834 387,82	349 355,25	185 679,16	916 092,33	1 020 066,98
Résultats de clôture		267 650,74	163 676,09			103 974,65
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	566 737,08	834 387,82	349 355,25	185 679,16	916 092,33	1 020 066,98
RESULTATS DEFINITIFS		267 650,74	163 676,09			103 974,65

## 8) Approbation du CA 2022 multiple rural.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	562,33			5 498,03	562,33	5 498,03
Opérations de l'exercice	120,00	2 800,00			120,00	2 800,00
<b>TOTAUX</b>	<b>682,33</b>	<b>2 800,00</b>		<b>5 498,03</b>	<b>682,33</b>	<b>8 298,03</b>
Résultats de clôture		2 117,67		5 498,03		7 615,70
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>682,33</b>	<b>2 800,00</b>		<b>5 498,03</b>	<b>682,33</b>	<b>8 298,03</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 117,67</b>		<b>5 498,03</b>		<b>7 615,70</b>

## 9) Approbation du CA 2022 transport scolaire.

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		69 515,93		53 939,64		123 455,57
Opérations de l'exercice	15 004,86	46 432,04			15 004,86	46 432,04
<b>TOTAUX</b>	<b>15 004,86</b>	<b>115 947,97</b>		<b>53 939,64</b>	<b>15 004,86</b>	<b>169 887,61</b>
Résultats de clôture		100 943,11		53 939,64		154 882,75
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 004,86</b>	<b>115 947,97</b>		<b>53 939,64</b>	<b>15 004,86</b>	<b>169 887,61</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>100 943,11</b>		<b>53 939,64</b>		<b>154 882,75</b>

## 10) Affectation du résultat mairie Coulaures.

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>267 650,74</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (726 288.13 - 566 737.08)	159 551,05
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	108 099,69
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-163 676,09</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (185 679.16 - 268 696.05)	-83 016,89
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-80 659,20
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-163 676,09</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	163 676,09
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	103 974,65
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

## 11) Affectation du résultat multiple rural.

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>2 117,67</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (2 800.00 - 120.00)	2 680,00
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-562,33
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>5 498,03</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	5 498,03
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>5 498,03</b>

écide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	2 117,67
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

## 12) Affectation du résultat transport scolaire.

<b>Résultat d'exploitation à affecter C = A + B</b>	<b>100 943,11</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (46 432,04 - 15 004,86)	31 427,18
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	69 515,93
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>53 939,64</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	53 939,64
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>53 939,64</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	100 943,11
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

## 13) Proposition de la suppression de la régie des transports.

Mme le Maire rappelle que suite à la vente du bus scolaire, le transport scolaire est assuré par la région. Elle propose donc de supprimer la régie des transports qui n'a plus lieu d'être. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de supprimer la régie des transports.

## 14) Proposition de la dissolution du budget transport.

Madame le Maire explique que la commune dispose d'un budget annexe de la Régie des Transports ayant pour finalité d'identifier le coût d'entretien du bus communal et des autres services rendus au moyen de ce bus. C'est également sur ce budget que sont enregistrées les recettes provenant de la Région Nouvelle Aquitaine en tant qu'organisateur de second rang.

Le bus ayant été vendu en septembre 2022, il est par conséquent proposé au Conseil municipal de dissoudre le budget annexe de la Régie des Transports et de procéder aux opérations de liquidations correspondantes.

Les résultats constatés ainsi que les éléments d'actif et de passif seront repris au budget principal de la Commune. Au 31 décembre 2022, les résultats du budget annexe de la Régie des Transports sont les suivants :

Excédent d'investissement : **53 939,64 €**  
Excédent de fonctionnement : **100 943,11 €**

Le Conseil municipal prononce à l'unanimité la dissolution du budget annexe de la Régie des Transports au 14/04/2023 et dit que les résultats constatés ainsi que les éléments d'actif et de passif seront intégrés au budget principal.

## 15) Vote du budget principal 2023.

Madame le Maire, après avoir distribué le budget prévisionnel sur papier à tous les conseillers, procède à la présentation de ce budget, article par article. **Il en ressort :**

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : **763 483.63 €**
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : **1 099 386.23 €**

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

## 16) Vote du budget multiple rural 2023.

Madame le Maire, après avoir distribué le budget prévisionnel sur papier à tous les conseillers, procède à la présentation de ce budget, article par article. **Il en ressort :**

- Section de fonctionnement en dépenses : **1 950.00€**
- Section de fonctionnement en recettes : **6 317.67€**
- Section d'investissement en dépenses : **1 500.00€**
- Section d'investissement en recettes : **5 498.03€**

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité le budget annexe « Multiple rural » pour l'exercice 2023.

## Question diverse.

- Présentation de la décision du maire relative au marché de la Chapelle Notre Dame du Pont.

**Fin de séance : 21h20.**

## Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

Du 24mars 2023.

2023/04 - 38 : Présentation du devis de réparation du tracteur Massey Ferguson – Délibération.

2023/04 - 39 : Présentation et signatures des conventions de servitudes ENEDIS – Terrains situés à « la Vergne » et « rue du 8 mai 1945 » - Délibération.

2023/04 - 40 : Présentation de trois offres de prêt pour le financement des différents projets de la commune - Délibération.

2023/04 - 41 : Présentation de deux devis pour l'acoustique du gymnase - Délibération.

2023/04 – 42 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC) – Délibération.

2023/04 - 43 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 - Délibération.

2023/04 – 44 : Approbation du CA 2022 mairie Coulaures - Délibération.

2023/04 – 45 : Approbation du CA 2022 multiple rural – Délibération.

2023/04 – 46 : Approbation du CA 2022 transport scolaire – Délibération.

2023/04 – 47 : Affectation du résultat mairie Coulaures – Délibération.

2023/04 – 48 : Affectation du résultat multiple rural.– Délibération.

2023/04 – 49 : Affectation du résultat transport scolaire – Délibération.

2023/04 – 50 : Proposition de la suppression de la régie des transports – Délibération.

2023/04 – 51 : Proposition de la dissolution du budget transport – Délibération.

2023/04 – 52 : Vote du budget principal 2023 – Délibération.

2023/04 – 53 : Vote du budget multiple rural 2023 – Délibération.

## SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	<b>EXCUSE</b>
Francis VALENTIN	<b>EXCUSE</b>
Dominique JOUSSE	<b>EXCUSE</b>
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	
Hélène KOU	
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	<b>EXCUSEE</b>
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	